

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

VIE DE L'ASSOCIATION

PERSPECTIVES

Rencontre de l'ORIV sur « Statistiques ethniques : les enjeux du débat »

L'Observatoire organise cette rencontre le **Jeudi 9 octobre** (et non pas le 6 comme écrit dans le précédent numéro...) de **18h00 à 19h30** au **Ciarus** (7 rue Finkmatt - Strasbourg), en présence de **Patrick SIMON**, chercheur à l'**INED** (Institut National des Etudes Démographiques) autour de la question des **statistiques ethniques**.

Patrick SIMON, en lien avec Martin CLEMENT, a mené une des seules études permettant d'appréhender toute la complexité du sujet*. Il viendra échanger avec les participants sur ce thème souvent « mal traité » et passionnel pour tenter d'en décrypter tous les enjeux !

* SIMON Patrick, CLEMENT Martin, **Rapport de l'enquête « Mesure de la diversité » - Une enquête expérimentale pour caractériser l'origine**, Paris, INED, 2006, 72 p. Coll. Documents de travail n° 139 – Téléchargeable sur : http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1206/publi_pdf1_139.pdf

ACTUALITES

Mise en ligne d'une nouvelle base documentaire

Vous pouvez consulter le fonds documentaire de l'ORIV, sur internet, par le biais de la toute nouvelle base documentaire du Réseau RECI.

Elle vous permet d'effectuer des **recherches bibliographiques dans les 2500 références disponibles au sein du centre de documentation de l'ORIV**. Elle vous donne également accès à plus de 20000 références bibliographiques sur les questions liées à l'immigration, l'intégration et la lutte contre les discriminations plus spécifiquement liées à l'origine réelle ou supposée des personnes. Ainsi, par son biais, vous pouvez notamment accéder aux fonds documentaires des structures membres du réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration) auquel participe l'ORIV.

Le développement technique de la base a été effectué en lien avec un prestataire externe durant toute l'année 2007. Ce travail a nécessité une mobilisation importante des documentalistes du Réseau RECI et notamment de la chargée d'information et de documentation de l'ORIV.

Pour consulter la base : <http://biblio.reseau-reci.org/>

Pour en savoir plus sur le Réseau RECI : <http://www.reseau-reci.org/>

RETOUR SUR

Du mouvement au sein de l'équipe de l'ORIV

Tulay OZTURK qui avait rejoint l'équipe de l'ORIV, il y a un an, pour occuper un poste d'Agent de Développement Local pour l'Intégration (ADLI) à l'échelle du Bas-Rhin, a quitté la structure courant juillet.

A compter de début septembre 2008, c'est Martine THIEBAULD qui occupe ce poste (dans le cadre d'un Contrat à durée déterminée jusqu'à la fin de l'année). Elle poursuivra les démarches engagées par Tulay OZTURK, principalement dans deux directions : **Suite ci contre...**

... suite

- Un travail en direction des femmes immigrées à la fois pour mieux appréhender leur réalité quotidienne (faire la part entre représentations et situations objectives) et pour leur faciliter l'accès aux droits ;
- La mise en place d'une démarche de développement local pour l'intégration sur une commune du Bas-Rhin.

Retour sur le voyages d'études à Bruxelles

Les 3 et 4 juillet derniers, deux membres de l'ORIV, Gaëlle Donnard et Murielle Maffessoli, ont participé à un voyage d'étude à Bruxelles sur les thèmes de la lutte contre les discriminations et la diversité dans les territoires urbains. L'objectif était de mieux connaître les institutions et organisations européennes engagées sur ces thématiques, échanger sur les perspectives et évolutions politiques et institutionnelles dans les champs d'intervention de l'ORIV, prendre des contacts avec des acteurs locaux travaillant sur les mêmes thématiques et construire de nouveaux partenariats.

Ces deux jours ont été marqués par des échanges très riches avec différents types d'acteurs : Commission européenne (Direction des Affaires sociales, en charge de l'année européenne pour l'égalité des chances), ONG internationales engagées sur nos thématiques (Migration policy group, Equinet - Réseau européen des autorités indépendantes de lutte contre les discriminations), mais également des acteurs institutionnels, politiques et associatifs belges – MRAX (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie), CBAI (Centre Bruxellois d'Action Interculturelle), Centre belge pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, des représentants de collectivités locales.

Ces différentes rencontres ont permis « d'élargir nos horizons », d'échanger des informations sur les projets menés par chacune de ces structures, et de mieux comprendre comment les problématiques sur lesquelles l'ORIV travaille sont appréhendées par les institutions et ONG européennes et la société belge. Elles ont été également l'occasion de nouer des contacts pour de futurs projets.

Suite au dos...

Rencontre de l'Oriv avec Jean HURSTEL

L'Oriv a organisé le 17 juin une rencontre avec Jean HURSTEL (Président fondateur du réseau culturel européen Banlieues d'Europe et Président des Halles de Schaerbeek à Bruxelles) sur la question du **Dialogue interculturel**.

Tout au long de son intervention, Jean HURSTEL a démontré à quelles conditions le dialogue interculturel est possible. A partir de nombreux exemples historiques et actuels, il a permis aux participants de cerner ce que peuvent être les formes de dialogues entre les cultures et les tentations auxquelles ce dialogue peut être soumis (assimilation, volonté d'imposer sa culture, la coexistence sans interconnexions...).

Pour Jean HURSTEL le dialogue interculturel n'est possible que si un tiers médiateur fait le lien. Dans une relation en binôme, les situations peuvent être très violentes. Ce tiers peut être une troisième culture, un événement ou une forme artistique (musique, danse...).

De plus, le contexte de mondialisation engendre aujourd'hui une peur de l'autre et une forme de repli sur soi, liées à un bousculement des identités. Pour que le dialogue soit possible, il faut que les identités soient claires.

Enfin, il est revenu sur l'étymologie du verbe « intégrer » qui vient du latin *integrare* et a donné lieu au verbe « réinventer ».

Cela signifie que la société d'accueil doit reconnaître l'altérité et le droit à l'expression culturelle avant de se réinventer, c'est-à-dire repenser sa façon d'être et ses valeurs dans une dynamique d'évolution constante.

ZOOM DU MOIS

Une notion omniprésente mais mal définie !

La notion de « vivre ensemble » fait partie de ces termes de référence qui sont mis en avant dans les politiques publiques comme par les acteurs au quotidien. Sans cesse utilisée, elle reste peu interrogée tant elle semble aller de soi.

Mais d'où vient cette notion, comment peut-on la mettre en œuvre ?

Nous vous proposons dans ce Zoom une approche de cette question à travers les travaux et connaissances de l'ORIV.

Une notion historiquement datée

La notion de « vivre ensemble » émerge sur la scène publique au début des années 80. Le fait emblématique est celui de la revendication des jeunes nés en France de parents migrants, résidants dans des quartiers dits « sensibles » lors de la marche pour l'égalité en 1983. Forts de leur implantation en France, ils dénoncent la situation qui leur est faite et prônent de « vivre ensemble avec nos différences ». Il s'agit d'une demande de reconnaissance identitaire. Les pouvoirs politiques comme publics n'ont alors pas su prendre en compte cette demande et reconnaître plus largement l'émergence d'une société multiculturelle. Cette revendication a été renvoyée à un enjeu d'intégration (pour désigner cette marche on parle d'ailleurs de « marche des beurs ») et d'action territorialisée (mise en œuvre dans le même temps de la politique de la ville).

Les années suivantes, cette notion de « vivre ensemble » est mise en cause, notamment suite à des changements politiques.

Actuellement, le slogan du mouvement n'est plus vraiment perçu comme subversif. La prise en compte, par les politiques publiques depuis 1998, de l'existence des discriminations liées à l'origine réelle ou supposée des personnes, montre une évolution dans la reconnaissance des difficultés auxquelles la société française est confrontée. Pour autant une approche dépassionnée de la société française comme étant une société plurielle, diverse, reste complexe et peu opérationnelle dans la mesure où elle se limite à la nécessité de travailler sur le « vivre ensemble ».

Une société française fondée sur un idéal où la différence est source de tensions !

La difficulté à agir sur cette dimension s'ancre notamment dans l'idéal républicain. « La République, une et indivisible » ne traite que du « citoyen universel » et ne s'intéresse pas aux identités plurielles qui sont renvoyées à la sphère du privé. Cette notion qui renvoie à l'unicité du « peuple français » s'accorde de fait assez mal avec l'idée de différence. Les premiers qui ont vécu cette restriction sont les porteurs de revendications régionalistes¹.

Le paradoxe réside dans le fait qu'il est très difficile dans un pays, qui plus que tout autre affiche le principe d'égalité, de mettre en avant la différence. Pour un certain nombre d'acteurs, cet affichage de la différence serait une remise en cause du principe d'égalité.

Dans cette perspective, la cohésion nationale s'appuie sur l'indifférenciation entre les individus : "chaque être vaut pour lui-même, indépendamment de la communauté à laquelle il appartient" (vision universaliste du citoyen).

Le vivre ensemble : une nécessité face au risque de repli, en particulier communautaire

Parmi tous les risques de mise en cause de cette cohésion nationale, un de ceux qui est le plus ancré dans l'imaginaire collectif est celui du repli communautaire. Le communautarisme est le fait pour des individus ayant des origines culturelles communes, de vivre entre soi de manière volontaire. Ainsi, le processus de repli communautaire est, en première approche, vu comme un mouvement volontaire de personnes refusant de participer à la société dans laquelle elles se trouvent et de ce fait mettant en cause la cohésion sociale. Les quelques rares travaux sur le sujet montrent que le repli « communautaire » ou plus largement l'entre soi (dans la mesure où il n'est pas seulement le fait de personnes identifiées comme ayant une même culture) met en avant des processus plus complexes et ne pouvant pas être référés à

¹ On peut rappeler que la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires n'a pas abouti au Parlement

la seule dimension culturelle. Ces replis seraient la résultante d'une difficulté à vivre en société ou le refus d'une partie de la société à vivre avec d'autres. Ainsi Eric Maurin, dans son ouvrage « Le ghetto français »², décrit une société marquée par la défiance et la recherche de l'entre soi. Il y souligne le fait que les quartiers « sensibles » ne sont en fait que la partie visible de la tension séparatiste qui traverse toute la société, à commencer par les élites.

Une traduction complexe en politique publique !

Cet enjeu du « vivre ensemble » est recherché à partir de la mise en œuvre de différentes politiques publiques. Selon les périodes et les enjeux identifiés, elles mettent plus l'accent sur l'action en faveur du lien social (via les politiques contre l'exclusion ou d'intégration) ou en faveur de la mixité. La tendance actuelle se situe plutôt sur le dernier volet.

La recherche de mixité comme solution aux difficultés du « vivre ensemble »

La mixité, notamment sociale, est devenue depuis les années 1990 un principe directeur des politiques sociales, en particulier celles mises en œuvre dans les quartiers d'habitat populaire. La question de la solidarité et du lien social est de plus en plus renvoyée à la sphère privée ou associative. On le voit à travers les appels à la solidarité nationale lors de catastrophes naturelles ou dans le cadre de l'aide à la recherche médicale (téléthon, sidaction...).

Que recouvre cet enjeu de mixité ? Dans les politiques publiques, il est mis en avant comme un moyen de lutter contre la ségrégation territoriale, la spécialisation et la relégation des territoires en difficultés, mais aussi de lutter contre le risque de repli identitaire, voire communautaire, de ces mêmes territoires.

Ainsi cette notion part du présupposé (souvent non explicite) que le fait d'être côte à côte crée du lien social de manière quasi-automatique. Ainsi, on fait comme si la proximité spatiale permettait d'occulter la distance sociale et de créer des lieux de relations entre les individus et donc le « vivre ensemble ». La réalité est toute autre. Le principe de séparation, de ségrégation (voire de « distinction ») a toujours prévalu et continue de prévaloir, notamment pour ceux qui en ont le choix. L'expérience montre que la cohabitation imposée n'aboutit pas forcément à du lien mais peut générer des tensions et des conflits de voisinage.

Un cadre législatif prescriptif mais peu opérationnel

Cette notion de mixité sociale est présente dans le cadre législatif, mais plus souvent sous un angle prescriptif (voire injonctif) qu'opérationnel, ne faisant jamais l'objet d'une définition claire.

La circulaire Guichard de 1973, qui met fin à la construction des grands ensembles, y fait déjà référence. Elle recourt au principe de mixité pour lutter contre la ségrégation socio-spatiale mettant en danger la société. La Loi d'Orientation pour la Ville (LOV) en 1991 et surtout la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en 2000 ont inscrit ce principe dans le cadre législatif français. Le but essentiel de la LOV était de lutter contre la tendance à la concentration de l'habitat social dans certains quartiers ou dans certaines communes. La loi SRU a renforcé les dispositions de la LOV et pose le seuil (arbitraire) de 20% de logements sociaux pour les communes de plus de 3500 habitants faisant partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants. On voit donc que les politiques publiques abordent la question de la mixité sociale par le biais du logement.

A partir de ce moment, l'injonction de mixité sociale sera plus forte encore dans les politiques de l'habitat (Programme Local de l'Habitat...) et dans le cadre de la politique de la ville (contrats de ville 2000-2006, contrats urbains de cohésion sociale, programmes de rénovation urbaine...).

² MAURIN Eric, *Le ghetto français : Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil, 2004, 96 p. Coll. La République des Idées

Les enjeux de la mixité : limites et opportunités

Si le cadre législatif a posé la nécessité de favoriser la mixité sociale sur le territoire, il faut néanmoins souligner que ses modalités d'applications restent floues.

Tout d'abord, à qui s'adresse cet idéal de mixité sociale ? Il n'est posé comme un enjeu ou un objectif à atteindre que pour les territoires concentrant les populations précarisées ou rencontrant des difficultés. Il est intéressant de noter que les territoires de la politique de la ville (ZUS, ZRU, ZFU³ et relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville⁴), faisant l'objet de cette recherche de mixité, sont ceux qui accueillent la plus grande diversité de population (âges, nationalités, revenus...). Les territoires accueillant une forte concentration de population aisée ne sont pas soumis à la même injonction. De plus, il semblerait que sous certains aspects, la mixité sociale soit un moyen détourné pour parler de mixité culturelle ou ethnique et de la concentration de populations étrangères ou issues de l'immigration sur certains territoires.

Une première limite réside dans la manière même de penser la ville. La ville moderne a toujours été un espace fortement ségrégué. La séparation entre quartiers bourgeois et quartiers d'habitat populaires n'est pas récente. Le recours à cette notion pose le principe sous-jacent d'un effet d'« entraînement positif » des classes moyennes et supérieures sur les classes les plus pauvres. Cette perception renvoie à un imaginaire collectif où classes pauvres ou laborieuses étaient synonymes de classes dangereuses pour la société.

Ensuite, à quel moment peut-on affirmer que l'idéal de mixité est atteint ? A quelle échelle doit-elle se faire ? A l'échelle de la ville, du quartier, de la rue, de la cage d'escalier... ? Et surtout est-ce que cette proximité géographique générera du lien social, du « vivre ensemble », ou au contraire verra-t-elle s'opposer différentes catégories de populations aux intérêts divergents ? L'objectif de mixité sociale n'est pas « chiffré » ou assorti d'une composition sociale « idéale » à atteindre.

Par ailleurs, la question de la mixité sociale est souvent abordée sous l'angle de l'habitat. Elle passerait par une production de logements sociaux mieux répartie sur le territoire.

Cependant, des fossés existent toujours à l'échelle infra-communale ou de l'agglomération.

Même quand la loi est appliquée, une commune ayant 20% de logement sociaux parmi l'ensemble de ses résidences principales, n'implique pas forcément une mixité de la population. Ces logements ne sont pas toujours répartis équitablement dans la ville. La diversification des formes d'habitat doit être menée sur tous les territoires (urbain, périurbain, rural...).

ZOOM DU MOIS Suite...

Chercher à favoriser la mixité sociale nécessite également d'interroger les modalités d'attribution des logements sociaux, mais aussi les pratiques dans le parc privé (pratiques discriminantes, demandes de pièces et de caution inaccessibles pour certains...).

Enfin, la mixité sociale passe par différents vecteurs. Les formes d'habitat ont un impact assez direct sur la composition sociale des territoires, mais il existe d'autres lieux de mixité, comme l'école, ou encore les lieux de consommation.

Insuffler de la mixité sociale sur un territoire nécessite une réflexion globale sur les lieux de vie et d'échanges dans la ville et les conditions de réalisation de ces échanges. Vivre côte à côte n'implique pas forcément de « vivre ensemble ».

³ ZUS = Zone urbaine sensible ; ZRU = Zone de redynamisation urbaine ; ZFU = Zone franche urbaine

⁴ Il s'agit des territoires faisant l'objet des dispositifs contractuels de la politique de la ville comme actuellement les contrats urbains de cohésion sociale.

Des solutions ?

Repenser les espaces de vie

Marie-Christine JAILLET, Directrice de recherche au CNRS, propose d'autres modes d'actions pour lutter contre l'enfermement dans un entre soi. Les modes de vie urbain, c'est-à-dire la mobilité, l'élargissement de l'horizon spatial, la possibilité pour chacun de circuler dans un espace de plus en plus large mais aussi de plus en plus discontinu, l'amènent à proposer trois pistes :

- Favoriser l'accès à l'ensemble de la ville pour les habitants des quartiers les plus en difficulté : développer les transports publics, rendre accessible les équipements urbains et ne pas « consigner » les habitants dans leurs quartiers ;
- Banaliser et réintégrer les quartiers d'habitat populaire dans les dynamiques urbaines : désenclaver les territoires et favoriser de nouvelles fréquentations ;
- Préserver l'espace public, générateur de situations de rencontre, d'interaction et de frottement social : partager l'usage des espaces publics.

Reconnaître l'autre et se construire un avenir commun

S'il est nécessaire de favoriser les actions permettant les rencontres, la reconnaissance mutuelle en travaillant en particulier sur les ressemblances ou les difficultés communes (par exemple : la relation parents – adolescents), il est tout aussi important de s'assurer que les personnes en présence peuvent s'inscrire dans cette relation.

Pour cela il est nécessaire que les personnes disposent de conditions objectives d'existence suffisantes (logement, activités, moyens de survivre...). Cet aspect est constitutif de la dignité de soi et donc un préalable à toute rencontre de l'autre. Il faut également que l'individu soit « reconnu » et considéré comme acteur. Enfin les relations interindividuelles doivent s'inscrire dans un cadre avec des règles précises et partagées par tous. Ces règles relèvent bien évidemment du respect de certains principes mais nécessitent aussi de reconnaître les individus et de les traiter de manière égale.

Le vivre ensemble est un défi pour nos sociétés qui nécessite fondamentalement une attitude d'ouverture et un effort... mais aussi la co-élaboration d'un avenir commun faisant une place à chacun !

Zoom du mois : Bibliographie (non exhaustive) sur la notion de « Mixité »

BEKKAR Rabia, **Ethnicité et lien social : Politiques publiques et stratégies**, Paris, 2005, 276 p. coll. Villes et Entreprises

BELMESSOUS Hacène, **Mixité sociale : une imposture – Retour sur un mythe français**, Nantes, L'Atalante, 2006, 146 p., bibliogr. 1 p.

Collectif, **Logés à la même enseigne ?**, in *Hommes et Migrations*, n°1264, novembre-décembre 2006, 113 p.

Collectif, **Les mixités sociales**, in *Problèmes politiques et sociaux*, n°929, octobre 2006, 120 p.

Collectif, **Mixité sociale**, in *Informations sociales*, n°125, 2005, 125 p.

Collectif, **Mixité**, in *Urbanisme*, n°340, janvier- février 2005, pp. 37-72

Collectif, **Mixité sociale, un concept opératoire ?** in *Les Cahiers de Profession Banlieue*, mars 2005, 107 p.

Conseil national des villes (CNV), **Les enjeux du renouvellement urbain, de la mixité et du logement social**, Paris, CNV, 2003, 21 p. –

<http://www.ville.gouv.fr/pdf/cnv/renouvellement.pdf>

DESCHAMPS Emmanuelle, **La notion de « mixité sociale » dans le champ normatif** – Rapport introduit du séminaire organisé par le Gridauh le 25 avril 2003 sur le « Principe de la mixité sociale », Paris, Gridauh, 8 p. – www.gridauh.fr/fr/235.htm

DONZELOT Jacques, **Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France**, Paris, Seuil, 2003, 368 p. Coll. La couleur des idées

Groupe CLARIS, **Discriminations, ségrégation, ghettoïsation : quel avenir pour les quartiers populaires ?** in *CLARIS La revue*, n°3, avril 2007, 38 p.

JAILLET Marie-Christine, **La mixité, retour sur une notion ambiguë, Actes de la Conférence-Débat du 11 juillet 2002**, Strasbourg, ORIV, juin 2004, 25 p.

LELEVRIER Christine, **Mixité et politique de la ville**, Actes de la table ronde organisée pour les 40 ans de l'aurif, le 12 décembre 2000, Paris, aurif, 2001, 8 p.

MAURIN Eric, **Le ghetto français : Enquête sur le séparatisme social**, Paris, Seuil, 2004, 96 p. Coll. La République des Idées

SELOD Harris, **La mixité sociale et économique**, in Institut des Villes, Villes et économies, Paris, La Documentation française, pp. 129-156, Coll. Villes et sociétés - <http://selod.ensae.net/doc/027selod2004.pdf>

TEVANIAN Pierre, TISSOT Sylvie, **La « mixité » contre le choix. A propos des ambiguïtés de la politique publique de « lutte contre les ghettos »**, mai 2004, 6 p. – article publié sur le site internet du collectif « Les mots sont importants » : <http://lmsi.net>

Directrice de publication : Murielle Maffessoli

Rédaction : Equipe de l'ORIV

Suivi et Contact : Diane Hässig